

Réservé - identification du dossier
n° dossier ERASME - FOREM
n° dossier travailleur R.W.



Réservé - identification de la demande
date réception D.R. FOREM
n° demande DU

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI
 DIVISION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
 Direction de l'Emploi et de l'Immigration
 Service Immigration

PLACE DE LA WALLONIE, 1 - bât. II - 4^{ème} étage - 5100 JAMBES
 TEL +32 -(0)81 33 31 11 FAX +32 -(0)81 33 43 22
 E-MAIL seimm@mrw.wallonie.be N°VERT (inf. gén.) 0800 -11901
 Formulaires et informations sur le site web : <http://emploi.wallonie.be>

DEMANDE DE DUPLICATA D'UN PERMIS DE TRAVAIL

Modèle 1 : travailleur résidant en Belgique (permis A, B, C)

Remplir en caractères d'imprimerie par **le travailleur étranger** qui demande un duplicata de son permis de travail A, B ou C. A déposer ensuite, avec ses annexes, au service main-d'œuvre étrangère de la Direction régionale du FOREM compétente pour le lieu de domicile du travailleur.

INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO

1. Je soussigné ...

le titulaire du permis de travail dont un duplicata est sollicité et signe la présente demande	nom	prénom(s)	sexe
date, localité et pays de naissance	né(e) le	à	Homme - Femme
nationalité et état civil	nationalité		état civil
lieu de résidence actuel	rue	n°	Célibataire - Marié(e) - Autre
	code postal	commune	boîte

2. ... certifie ne pas bénéficier d'une dispense de permis de travail de l'art. 2 de l'A.R. du 9.6.1999 et notamment ne pas disposer d'une autorisation de séjour illimitée y donnant droit. Je demande au Ministre wallon compétent en matière d'emploi de me délivrer un duplicata de mon permis de travail modèle :

Cochez cette case pour un duplicata de permis A **A de durée illimitée** n° valable à partir du

Cochez cette case pour un duplicata de permis B **B de durée limitée** n° valable du au

Cochez cette case pour un duplicata de permis C **C de durée limitée** n° valable du au

3. ... et je fournis à cette fin les documents suivants :

Attention : dans tous les cas, la demande de duplicata sera accompagnée d'une « Feuille de renseignements » et d'une copie de votre document de séjour actuel, en ordre de validité.

Documents à fournir pour toute demande de duplicata :

- DU.1. une « Feuille de renseignements » dûment complétée en tous ses points, signée par moi-même et légalisée par l'Administration communale de mon domicile actuel ;
- DU.2. une copie recto verso de mon document de séjour actuel, en ordre de validité ;

Document complémentaire à fournir, en fonction du motif justifiant la demande de duplicata :

- DU.3. **en cas de perte ou de vol** : une attestation originale de déclaration de vol ou de perte du permis de travail initial, délivrée par un Bureau de police ;
- DU.4. **en cas de détérioration** : copie du permis de travail initial détérioré ou en cas de détérioration trop importante ou destruction, une attestation originale de déclaration de la détérioration du permis de travail initial, délivrée par un Bureau de police ;
- DU.5. **en cas de non-réception par la commune** : un document délivré par l'Administration communale à laquelle le permis a été envoyé par la Région wallonne (selon les données figurant sur votre autorisation d'occupation) attestant de la non-réception de celui-ci ;
- DU.6. **en cas de modification de données d'identité** : un document officiel, délivré par l'Administration communale de mon domicile, attestant du changement d'une ou de plusieurs données d'identité figurant sur le permis de travail initial.

4. Signature du travailleur-demandeur

date	signature
.....

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **C'est le demandeur** - titulaire du permis de travail initial qui doit remplir (en LETTRES CAPITALES) et signer la demande de duplicata de permis A, B ou C (modèle 1 - travailleur en Belgique). Il la dépose ensuite à la Direction régionale du FOREM compétente **pour sa commune de domicile** (les formulaires sont disponibles auprès de ces services).
- **Pour être réceptionnée par le FOREM**, la demande doit comprendre l'ensemble des pièces justifiant de la demande d'un duplicata de permis de travail et notamment :
 1. la présente demande dûment complétée en tous ses points, datée et signée ;
 2. une « *Feuille de renseignements* » entièrement remplie et signée par le ressortissant étranger (demandeur), et visée par le Bourgmestre de la commune de résidence (ou son délégué) qui certifie que les renseignements indiqués sur cette feuille de renseignements sont exacts et conformes aux informations que possède la commune ;
 3. une copie recto-verso du document de séjour actuel, en ordre de validité, du demandeur
 4. le document (voir cases DU.3. à DU.6.) justifiant la raison invoquée pour la demande de duplicata.
- Vous serez informé(e) par courrier de la suite donnée à votre demande. En principe, si l'octroi du permis est toujours valable, un nouveau permis de travail (duplicata) sera établi par la Région wallonne et expédié à **votre commune de domicile**. Afin de retirer ce permis, une fois reçue la lettre d'avis d'envoi du duplicata, vous vous présentez à la commune muni(e) de cette lettre et d'une photographie d'identité récente. De plus, en cas de détérioration du permis initial ou de modification de données y figurant, le nouveau permis ne vous sera remis qu'en échange du permis de travail initial.

01/01/2006 - FOREM - Directions régionales - services main-d'œuvre étrangère

(informations générales, formulaires et dépôt des demandes d'autorisation d'occupation et de permis de travail)

ARLON - LIBRAMONT	Grand Rue, 37c - 6800 LIBRAMONT - tél.gén. 061 46 10 40 - tél.moe 061 46 10 43 - fax 061 46 41 60
CHARLEROI	Rue de l'Ecluse, 16 à 6000 CHARLEROI - tél.gén. 071 23 83 40 - tél.moe 071 23 62 39 et 23 62 38 - fax 071 30 37 23
HUY	Chaussée de Liège, 49-51 à 4500 HUY - tél.gén. 085 27 08 27 - tél.moe 085 27 08 10 - fax 085 21 11 88
LA LOUVIERE	Avenue de la Closière, 36 à 7100 LA LOUVIERE - tél.gén. 064 23 52 11 - tél.moe 064 23 52 01 - fax 064 22 06 97
LIEGE	Val Benoît, Quai Banning, 4 à 4000 LIEGE - tél.gén. 04 229 11 11 - tél.moe 04 229 12 89 et 229 12 91 - fax 04 254 57 37
MONS	Rue des Canonniers, 32 à 7000 MONS - tél.gén. 065 32 44 11 - tél.moe 065 32 44 51 et 32 45 56 - fax 065 32 45 07
MOUSCRON	Rue du Midi, 61 à 7700 MOUSCRON - tél.gén. 056 85 51 00 - tél.moe 056 85 51 51 - fax 056 85 32 74
NAMUR	Avenue Prince de Liège, 137 à 5100 JAMBES - tél.gén. 081 25 49 11 - tél.moe 081 25 49 05 - fax 081 22 24 63
NIVELLES	Rue de Soignies, 7 à 1400 NIVELLES - tél. 067 28 08 11 - tél.moe 067 28 08 66 et 28 08 67 - fax 067 28 08 99
TOURNAI	Rue Childéric, 53 à 7500 TOURNAI - tél.gén. 069 88 28 11 - tél.moe 069 88 29 30 et 88 29 53 - fax 069 88 29 84
VERVIERS	Rue du Collège, 1-3 à 4800 VERVIERS - tél.gén. 087 59 03 11 - tél.moe 087 59 03 52 et 59 03 56 - fax 087 59 54 50

SERVICES IMMIGRATION / PERMIS DE TRAVAIL COMPETENTS POUR LES AUTRES REGIONS DU PAYS

1. **pour la Communauté germanophone : Ministère de la communauté germanophone**
Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Dienst für Arbeiterlaubnisse - Service permis de travail - Gospertstraße 1 à B-4700 Eupen - tél. ++32 (0)87 59 63 00 - fax ++32 (0)87 55 64 73 - mail elfriede.lenz@dgov.be - site WEB www.dglive.be
2. **pour la région flamande : Ministère de la Communauté flamande**
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Afdeling Tewerkstelling, Centraal Bestuur Cel Migratie - Markiesstraat, 1 à B-1000 BRUSSEL - tél. +32 (0)2 553 43 92 - fax +32 (0)2 553 44 22 - mail : arbeidskaart@vlaanderen.be - site WEB <http://www.vlaanderen.be/werk>
3. **pour la région de Bruxelles-Capitale : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale** - Administration de l'Economie et de l'Emploi, Direction de la Politique de l'Emploi et de l'Economie plurielle, Service Immigration, Boulevard du Jardin Botanique, 20 à B-1035 Bruxelles - tél. ++32 (0)2 800 34 74 (le matin de 9 à 12h) - fax ++32 (0)2 800 38 07 - mail travail.eco@mrbc.irisnet.be - site WEB <http://www.bruxelles.irisnet.be/>

En application de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, veuillez noter que le traitement de ces données est confié à la Direction de l'Emploi et de l'Immigration. Le maître du fichier est la Région wallonne. Le traitement est destiné à examiner les demandes d'autorisation d'occupation et/ou de permis de travail en application de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers (M.B., 21 mai 1999) et des arrêtés pris en vertu de celle-ci. Vous pouvez avoir accès aux données qui vous concernent et en obtenir la rectification éventuelle en vous adressant auprès de la Direction de l'Emploi et de l'Immigration - Service Immigration, Place de Wallonie n° 1, bât. II, 4ème étage à 5100 JAMBES, tél. 081/33.31.11 fax 081/33.43.22. Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les traitements automatisés de données à caractère personnel auprès de la Commission de la protection de la vie privée.

Réservé au SPW - Service Permis de travail date réception S.P.W.
n° dossier



Réservé au FOREM date réception D.R. FOREM
n° demande

DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE
ECONOMIE, EMPLOI et RECHERCHE
DEPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
Direction de l'Emploi et des Permis de travail

PLACE DE LA WALLONIE, 1 - bât. II - 4^{ème} étage - 5100 JAMBES
TEL +32 -(0)81 33 31 11 FAX +32 -(0)81 33 43 22
E-MAIL permisdetravail@spw.wallonie.be N°VERT 0800 -11901
Formulaires et infos sur le site web : <http://emploi.wallonie.be>

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

A joindre à la demande d'autorisation d'occupation (avec permis de travail B ou provisoire) lorsque le travailleur réside en Belgique et à la demande de permis de travail modèle A ou C
Le travailleur la fait compléter et certifier par l'administration communale de son lieu de domicile.

IDENTITE ET RESIDENCE DU TRAVAILLEUR

NOM	PRENOM(S)	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NATIONALITE	SEXE	ETAT CIVIL
.....	avant le mariage	<input type="checkbox"/> masculin	<input type="checkbox"/> célibataire
.....	actuelle	<input type="checkbox"/> féminin	<input type="checkbox"/> marié(e)
.....	<input type="checkbox"/> séparé(e)
.....	<input type="checkbox"/> divorcé(e)
.....	<input type="checkbox"/> veuf/veuve
RESIDENCE ACTUELLE	rue c.p.	localité.....	n°.....	bte.....	tél. (facultatif)
N°O FFICE DES ETRANGERS	-	N°R EGISTRE NATIONAL (1)	-	-	-

SI L'INTERESSE(E) EST MARIE(E), DATE ET LIEU DE MARIAGE :

DIPLOME(S) DONT L'INTERESSE(E) EST PORTEUR(SE) :

SITUATION DE SEJOUR DU TRAVAILLEUR

RESIDE EN BELGIQUE SANS INTERRUPTION DEPUIS LE : A-T-IL(ELLE) ETE RADIE(E) ? : NON OUI : DU AU

EST AUTORISE(E) A SEJOURNER EN BELGIQUE : NON OUI : POUR PLUS DE 3 MOIS ? : NON OUI : DEPUIS LE (1ER C.I.R.E.) :

EST INSCRIT(E) A LA COMMUNE DEPUIS LE VENANT DE ET POSSEDE LE DOCUMENT DE SEJOUR :

TYPE(S) DE TITRE(S) OU DOCUMENT(S) DE SEJOUR	NUMERO, VALIDITE ET DELIVRANCE
<input type="checkbox"/> Carte d'identité électronique de type : A B C D E F E+ F+	n°..... délivré le
<input type="checkbox"/> C.I.R.E. (certificat d'inscription au registre des étrangers)	par
<input type="checkbox"/> A.I.A. (attestation d'immatriculation modèle A)	valable du au.....
<input type="checkbox"/> Autre annexe (n° et nom) (2) :
<input type="checkbox"/> Autre titre ou document :	délivré le par.....
valable du..... au.....	et portant le n°.....

CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DE L'AUTORISATION DE SEJOUR (JOINDRE COPIE DE LA DEPECHE DE L'OFFICE DES ETRANGERS INDIQUANT CES CARACTERISTIQUES) :

1. LE DOCUMENT OU TITRE DE SEJOUR A ETE DELIVRE SUR BASE DE :	2. L'AUTORISATION DE SEJOUR EST DE TYPE :
<input type="checkbox"/> article 10 de la loi du 15 décembre 1980	<input type="checkbox"/> autorisation de séjour de durée illimitée
<input type="checkbox"/> article 10bis de la loi du 15 décembre 1980	<input type="checkbox"/> autorisation de séjour temporaire limitée à :
<input type="checkbox"/> article 9tbis ou 9ter, de la loi du 15 décembre 1980
-Le cas échéant, en application de la circulaire / directive :	(ex. : durée des études, recherches, stage, permis de travail ou dispense de permis, carte professionnelle ou dispense de carte, de l'intéressé(e) ou de son conjoint/parent, etc.)
.....	<input type="checkbox"/> autorisation de séjour temporaire dont le renouvellement est soumis aux conditions suivantes (joindre copie instructions de l'Office des Etrangers) :
-Si consécutif à un changement de statut, date et nature du changement :
.....	(ex. : accord préalable de l'Office des Etrangers., accord sous réserve de trouver et occuper un emploi, accord sur production d'un titre de voyage, accord sous réserve d'une cohabitation effective, accord pour cohabitation dans le cadre d'une relation durable, etc)
<input type="checkbox"/> introduction d'une demande d'asile le	<input type="checkbox"/> autre (à préciser) :
<input type="checkbox"/> reconnaissance du statut de réfugié en Belgique le
<input type="checkbox"/> autre (à préciser) :
.....

(1) numéro d'inscription au Registre national des personnes physiques ou numéro d'inscription au Registre d'attente si l'intéressé(e) est candidat(e) réfugié(e)

(2) autre document figurant en annexe à l'arrêté royal, du 08/10/1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

SITUATION FAMILIALE DU TRAVAILLEUR

- **SI L'INTERESSE(E) EST CELIBATAIRE** : INDIQUER DANS LES COLONNES A (PERE) ET B (MERE) LES INFORMATIONS RELATIVES A SES PARENTS **SI CEUX-CI RESIDENT EN BELGIQUE**
 - **SI L'INTERESSE(E) EST MARIE(E)** : COMPLETER LA COLONNE ADEQUATE POUR SON CONJOINT **SI CELUI-CI RESIDE EN BELGIQUE** (SOIT A POUR L'EPOUX, SOIT B POUR L'EPOUSE).

CADRE 1 : IDENTITE	A. PERE / EPOUX <small>(BIFFEZ LA MENTION INUTILE)</small>	B. MERE / EPOUSE <small>(BIFFEZ LA MENTION INUTILE)</small>
NOM
PRENOM(S)
NATIONALITE ACTUELLE <small>(PRECISEZ SI REFUGIE RECONNU EN BELGIQUE)</small>
DATE DE NAISSANCE/...../...../...../.....
LIEU DE NAISSANCE
NUMERO NATIONAL (R.N.)
CADRE 2 : SEJOUR		
RESIDENCE ACTUELLE	rue et n° c.p. et localité	rue et n° c.p. et localité
RESIDE EN BELGIQUE SANS INTERRUPTION DEPUIS LE/...../...../...../.....
NOM ET N° DU DOCUMENT DE SEJOUR	valable du au	valable du au
VALIDITE DU DOCUMENT DE SEJOUR	<input type="checkbox"/> illimité <input type="checkbox"/> temporaire, c'est-à-dire que la validité, la prolongation ou renouvellement de l'autorisation sont conditionnés à :	<input type="checkbox"/> illimité <input type="checkbox"/> temporaire, c'est-à-dire que la validité, la prolongation ou renouvellement de l'autorisation sont conditionnés à :
NATURE DU SEJOUR
CADRE 3 : TRAVAIL		
PROFESSION
TYPE D'AUTORISATION/PERMIS DE TRAVAIL <small>(INDIQUEZ LA DISPENSE DE PERMIS DE TRAVAIL DONT VOUS BENEFICIEZ OU A DEFAUT LE DERNIER PERMIS DE TRAVAIL OU AUTORISATION PROVISOIRE D'OCCUPATION OBTENU)</small>	<input type="checkbox"/> dispense de permis en qualité de : <input type="checkbox"/> autorisation/permis de type : portant le n° valable du au délivré par la Région :	<input type="checkbox"/> dispense de permis en qualité de : <input type="checkbox"/> autorisation/permis de type : portant le n° valable du au délivré par la Région :

L'INTERESSE(E) EST-IL(ELLE) A CHARGE DE SES PARENTS ? : NON OUI

L'INTERESSE(E) A-T-IL(ELLE) DES ENFANTS A SA CHARGE EN BELGIQUE ? : NON OUI : NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

SIGNATURE ET LEGALISATION

Je certifie que les données indiquées sont exactes. Je joins une **copie recto-verso de mon autorisation de séjour** en Belgique, une **copie de la lettre de l'Office des Etrangers reprenant les conditions auxquelles est soumise l'autorisation de séjour**, une **composition de ménage**, et (pour une demande de permis de travail modèle A de durée illimitée) un **historique de mes autorisations de séjour et de travail**.⁽¹⁾



LE TRAVAILLEUR (SIGNATURE),

Certifié conforme aux renseignements que possède la commune et vu pour légalisation de la signature du travailleur, apposée ci-contre.

Fait à

Le



LE BOURGMESTRE,

⁽¹⁾ un historique des autorisations de séjour peut être obtenu auprès de votre administration communale, ces informations faisant partie de vos données personnelles enregistrées via le Registre national des personnes physiques réf. : **W.10.1.** - F (FR/01-10)

En application de la loi du 08.12.1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, veuillez noter que le traitement de ces données est confié à la Direction de l'Emploi et des Permis de Travail. Le maître du fichier est la Région wallonne. Le traitement est destiné à examiner votre demande d'autorisation d'occupation et/ou de permis de travail en application de la loi du 30.04.1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers (M.B., 21.05.1999) et des arrêtés pris en vertu de celle-ci. Vous pouvez avoir accès aux données qui vous concernent et en obtenir la rectification éventuelle en vous adressant à la Direction de l'Emploi et des Permis de Travail, Place de la Wallonie 1, bât. II, 4^{ème} ét. - 5100 JAMBES, tél. 081/33.31.11, fax 081/33.43.22. Vous pouvez d'obtenir des renseignements complémentaires sur les traitements automatisés de données à caractère personnel auprès de la Commission de protection de la vie privée.

Réservé - identification du dossier
n° dossier ERASME - FOREM
n° dossier travailleur R.W.



Réservé - identification de la demande
date réception D.R. FOREM
n° demande DU

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI
 DIVISION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
 Direction de l'Emploi et de l'Immigration
 Service Immigration

PLACE DE LA WALLONIE, 1 - bât. II - 4^{ème} étage - 5100 JAMBES
 TEL +32 -(0)81 33 31 11 FAX +32 -(0)81 33 43 22
 E-MAIL seimm@mrw.wallonie.be N°VERT (inf. gén.) 0800 -11901
 Formulaires et informations sur le site web : <http://emploi.wallonie.be>

DEMANDE DE DUPLICATA D'UN PERMIS DE TRAVAIL

Modèle 2 : travailleur à l'étranger (uniquement permis B)

À remplir en caractères d'imprimerie par le **titulaire de l'autorisation d'occupation** sur base de laquelle le permis B initial a été établi (employeur, son mandataire éventuel ou la famille d'accueil d'un jeune au pair). A déposer ensuite, avec ses annexes, au service main-d'œuvre étrangère de la Direction régionale du FOREM compétente pour le lieu d'occupation prévu.

INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO

1. Je soussigné ...

↳ le détenteur de l'autorisation d'occuper le travailleur étranger titulaire du permis B dont est demandé duplicata.

Nom – prénom
 domicilié.....
 nationalité profession.....
 agissant (1) en mon nom personnel / en qualité de
 pour (2)
 dont le siège social est situé

1. Biffez la mention inutile
2. Indiquez la raison sociale et la forme juridique de l'entreprise pour laquelle vous agissez

2. ... demande au Ministre wallon compétent en matière d'emploi de me délivrer un duplicata du permis de travail modèle B pour le travailleur désigné dans l'autorisation d'occupation, qui réside encore à l'étranger :

↳ Indiquez le numéro et les dates de validité du permis B (repris sur votre autorisation d'occupation)

Permis B de durée limitée n° valable du au.....
 Titulaire :
 nom prénom(s) sexe
 né(e) le à nationalité

3. ... et je fournis à cette fin les documents suivants :

↳ Cochez la case adéquate (une et une seule case).

- DU.1. en cas de perte ou de vol** : une **attestation originale de déclaration de vol ou de perte** du permis de travail initial, délivrée par un Bureau de police ;
- DU.2. en cas de détérioration** : copie du **permis de travail initial détérioré** ou en cas de détérioration trop importante ou destruction, une **attestation originale de déclaration de la détérioration** du permis de travail initial, délivrée par un Bureau de police ;
- DU.3. en cas de non-réception du permis par la commune** : un document délivré par l'Administration communale à laquelle le permis a été envoyé par la Région wallonne (selon les données figurant sur votre autorisation d'occupation) attestant de la **non-réception de celui-ci** ;
- DU.4. en cas de non-réception du permis par le travailleur à l'étranger** : la preuve que le permis de travail initial a été envoyé au travailleur dans son pays de résidence à l'étranger, ainsi qu'une déclaration écrite originale signée par l'intéressé attestant de la non-réception du permis.

4. Signature de l'employeur-demandeur

date signature

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **C'est le demandeur - détenteur de l'autorisation d'occuper** le travailleur titulaire du permis dont est demandé duplicata qui doit remplir (en LETTRES CAPITALES) et signer la demande de duplicata de permis B (modèle 2 - travailleur à l'étranger). Il la dépose ensuite au **FOREM**, plus précisément à la Direction régionale du FOREM compétente **pour le lieu de travail** prévu (les formulaires sont disponibles auprès de ces services).
- **Pour être réceptionnée par le FOREM**, la demande doit comprendre l'ensemble des pièces justifiant de la demande d'un duplicata de permis de travail et notamment :
 1. la présente demande dûment complétée en tous ses points, datée et signée ;
 2. le document (voir cases DU.1. à DU.4.) justifiant du motif invoqué pour l'obtention d'un duplicata.
- Vous serez informé(e) par courrier de la suite donnée à votre demande. En principe, si l'octroi du permis est toujours valable, un nouveau permis de travail (duplicata) sera établi par la Région wallonne et expédié **à la commune, selon les cas, de votre domicile ou du siège de l'entreprise** (la commune précise est mentionnée dans la lettre d'avis d'envoi du duplicata). Afin de retirer le nouveau permis, vous vous présentez à la commune muni(e) de la lettre d'avis d'envoi reçue de la Région wallonne et d'une photographie d'identité récente du(de la) travailleur(se). De plus, en cas de détérioration du permis initial ou de modification de données y figurant, le nouveau permis de travail ne vous sera remis qu'en échange de ce permis initial.

01/01/2006 - FOREM - Directions régionales - services main-d'œuvre étrangère

(informations générales, formulaires et dépôt des demandes d'autorisation d'occupation et de permis de travail)

ARLON - LIBRAMONT	Grand Rue, 37c - 6800 LIBRAMONT - tél.gén. 061 46 10 40 - tél.moe 061 46 10 43 - fax 061 46 41 60
CHARLEROI	Rue de l'Écluse, 16 à 6000 CHARLEROI - tél.gén. 071 23 83 40 - tél.moe 071 23 62 39 et 23 62 38 - fax 071 30 37 23
HUY	Chaussée de Liège, 49-51 à 4500 HUY - tél.gén. 085 27 08 27 - tél.moe 085 27 08 10 - fax 085 21 11 88
LA LOUVIERE	Avenue de la Closière, 36 à 7100 LA LOUVIERE - tél.gén. 064 23 52 11 - tél.moe 064 23 52 01 - fax 064 22 06 97
LIEGE	Val Benoît, Quai Banning, 4 à 4000 LIEGE - tél.gén. 04 229 11 11 - tél.moe 04 229 12 89 et 229 12 91 - fax 04 254 57 37
MONS	Rue des Canionniers, 32 à 7000 MONS - tél.gén. 065 32 44 11 - tél.moe 065 32 44 51 et 32 45 56 - fax 065 32 45 07
MOUSCRON	Rue du Midi, 61 à 7700 MOUSCRON - tél.gén. 056 85 51 00 - tél.moe 056 85 51 51 - fax 056 85 32 74
NAMUR	Avenue Prince de Liège, 137 à 5100 JAMBES - tél.gén. 081 25 49 11 - tél.moe 081 25 49 05 - fax 081 22 24 63
NIVELLES	Rue de Soignies, 7 à 1400 NIVELLES - tél. 067 28 08 11 - tél.moe 067 28 08 66 et 28 08 67 - fax 067 28 08 99
TOURNAI	Rue Childéric, 53 à 7500 TOURNAI - tél.gén. 069 88 28 11 - tél.moe 069 88 29 30 et 88 29 53 - fax 069 88 29 84
VERVIERS	Rue du Collège, 1-3 à 4800 VERVIERS - tél.gén. 087 59 03 11 - tél.moe 087 59 03 52 et 59 03 56 - fax 087 59 54 50

SERVICES IMMIGRATION / PERMIS DE TRAVAIL COMPETENTS POUR LES AUTRES REGIONS DU PAYS

1. **pour la Communauté germanophone : Ministère de la communauté germanophone**
Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Dienst für Arbeitserlaubnisse - Service permis de travail - Gospertstraße 1 à B-4700 Eupen - tél. ++32 (0)87 59 63 00 - fax ++32 (0)87 55 64 73 - mail elfriede.lenz@dgov.be - site WEB www.dglive.be
2. **pour la région flamande : Ministère de la Communauté flamande**
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Afdeling Tewerkstelling, Centraal Bestuur Cel Migratie - Markiesstraat, 1 à B-1000 BRUSSEL - tél. +32 (0)2 553 43 92 - fax +32 (0)2 553 44 22 - mail : arbeidskaart@vlaanderen.be - site WEB <http://www.vlaanderen.be/werk>
3. **pour la région de Bruxelles-Capitale : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale** - Administration de l'Economie et de l'Emploi, Direction de la Politique de l'Emploi et de l'Economie plurielle, Service Immigration, Boulevard du Jardin Botanique, 20 à B-1035 Bruxelles - tél. ++32 (0)2 800 34 74 (le matin de 9 à 12h) - fax ++32 (0)2 800 38 07 - mail travail.eco@mrbc.irisnet.be - site WEB <http://www.bruxelles.irisnet.be/>

En application de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, veuillez noter que le traitement de ces données est confié à la Direction de l'Emploi et de l'Immigration. Le maître du fichier est la Région wallonne. Le traitement est destiné à examiner les demandes d'autorisation d'occupation et/ou de permis de travail en application de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers (M.B., 21 mai 1999) et des arrêtés pris en vertu de celle-ci. Vous pouvez avoir accès aux données qui vous concernent et en obtenir la rectification éventuelle en vous adressant auprès de la Direction de l'Emploi et de l'Immigration - Service Immigration, Place de Wallonie n° 1, bât. II, 4ème étage à 5100 JAMBES, tél. 081/33.31.11 fax 081/33.43.22. Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les traitements automatisés de données à caractère personnel auprès de la Commission de la protection de la vie privée.